

Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement

L'essentiel en bref



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Direzione dello sviluppo e della cooperazione DSC
Direzziun da svilup e da cooperaziun DSC

La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

Constitution fédérale (2000), art. 54

La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale.

Loi fédérale de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, art. 5

La coopération internationale en faveur des pays en développement: à la fois expression de la solidarité et défense des intérêts suisses

Dans sa coopération internationale, la Suisse s'engage depuis près de soixante ans pour un monde plus juste, où chacun puisse vivre dans la sécurité et à l'abri de la pauvreté. Elle le fait par solidarité, pour défendre ses propres intérêts et parce qu'elle est convaincue qu'il ne sera possible de surmonter les grands problèmes mondiaux que si tous les pays y contribuent.

Le message présenté ici sert de base à la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière de la Suisse en faveur de pays en développement de 2009 à 2012. Voici ses trois grands principes :

- > Axer la coopération sur les objectifs internationaux de développement et les engagements pris par Suisse.
- > Orienter les activités sur les priorités de la politique étrangère suisse.
- > Optimiser l'efficacité grâce à une délimitation claire des domaines de coopération et à une concentration géographique et thématique des activités.

Créer un monde plus sûr et éradiquer la pauvreté : une tâche de la communauté internationale

OMD : des objectifs à atteindre d'ici 2015

Objectif 1 : Réduire de moitié la proportion de la population mondiale qui souffre de l'extrême pauvreté et de la faim.

Objectif 2 : Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et favoriser la participation politique, économique et sociale des femmes, notamment dans le domaine de la formation.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Apporter des solutions mondiales aux problèmes mondiaux : Seuls les efforts conjoints de tous les pays et de l'ensemble de la société pourront relever les défis auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. Pauvreté à l'échelle planétaire et aggravation des clivages sociaux, manque de sécurité et existence d'Etats fragiles, changement climatique, réduction constante de la biodiversité, migration forcée et non désirée ou maladies transmissibles telles que le VIH/sida, sont des problèmes que les Etats ne peuvent ni surmonter seuls ni au moyen des instruments traditionnels d'une politique de défense des intérêts.

Un vaste consensus au service du développement : Ces dernières années, la communauté internationale a dès lors défini une série d'objectifs communs de politique de développement. Les pièces maîtresses de cet ensemble comprennent la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Adoptés par tous les Etats membres de l'ONU, dont la Suisse, ces objectifs visent notamment à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Partenariat mondial pour le développement : Un partenariat aux responsabilités variées a pris forme pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Il réunit les pays bénéficiaires, les donateurs bilatéraux, les organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales et les fondations privées, ainsi que des acteurs de l'économie privée. La coopération internationale au développement repose sur une répartition des tâches en fonction des compétences et des atouts des divers partenaires. Les institutions multilatérales s'attaquent ainsi avant tout aux tâches que les Etats et les institutions bilatérales ne peuvent accomplir de manière efficace : définition de réglementations internationales, élaboration et mise en œuvre de politiques qui exploitent le potentiel positif de la mondialisation et diminuent ses risques.

Les piliers de la coopération suisse : La Suisse a de tout temps fondé et fonde toujours sa coopération internationale sur deux piliers : la coopération bilatérale directe avec des pays sélectionnés et la participation financière à des organisations multilatérales, comprenant la collaboration au sein de leurs organes.

Partenariat mondial pour le développement: organisations et acteurs



Gouvernements des pays bénéficiaires (selon la liste du CAD de l'OCDE)

Pays les moins avancés : 50; pays à bas revenu (revenu annuel par personne < 825 US\$) : 18; pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (< 3 255 US\$) : 50; pays et territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (< 10 065 US\$) : 36.



Donateurs bilatéraux

Membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : 23 pays.



Organisations multilatérales de développement

Assemblée générale des Nations Unies, conférences thématiques de l'ONU, 47 institutions spécialisées de l'ONU œuvrant pour le développement, 97 fonds mondiaux spécifiques (environnement, sida, paludisme et tuberculose, p. ex.) et réseaux internationaux (tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, UICN).



Institutions financières internationales

Groupe de la Banque mondiale, banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement, fonds régionaux de développement et Fonds international de développement agricole.



Oxfam

Organisations non gouvernementales et fondations privées

Organisations non gouvernementales internationales (32), un vaste réseau d'organisations non gouvernementales nationales (Helvetas, Swissaid, Pain pour le prochain et Caritas, p. ex. en Suisse), fondations et fonds privés, dont le nombre augmente rapidement (Bill and Melinda Gates Foundation, p. ex.).



Secteur privé

Un nombre croissant de partenariats public-privé (comme la Medicine for Malaria Venture).

La Suisse contribue à un développement mondial durable et équitable

La politique suisse de développement a pour mots-clés l'humanité, la solidarité et l'équité, ainsi que la garantie d'un avenir dans la paix. En accord avec les objectifs de la politique étrangère de la Confédération et pour accroître son efficacité, les activités et les ressources de la coopération au développement sont regroupées autour de trois axes prioritaires.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement – atténuer la pauvreté

Par le biais des activités bilatérales et multilatérales de sa coopération au développement, la Suisse appuie ses partenaires dans leurs efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire.

Promouvoir la sécurité humaine et réduire les risques

La Suisse apporte une contribution active à la prévention et à l'atténuation des conséquences de crises locales ou régionales. Celles-ci peuvent avoir diverses causes : Etats fragiles ou confrontés à des difficultés particulières ; problèmes environnementaux liés au changement climatique ; mouvements migratoires incontrôlés engendrés par le sous-développement ou des conflits.

Instaurer une mondialisation propice au développement

La Suisse fournit une contribution au développement politique et économique de pays démunis, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en œuvre de règles faisant de la mondialisation un phénomène qui produise des bénéfices durables.

La coopération au développement est subdivisée en six domaines. Chacun d'entre eux apporte une contribution spécifique à la réalisation des objectifs de développement fixés par la Confédération.



1

Appui aux stratégies de lutte contre la pauvreté



2

Soutien à certaines régions aux Etats fragiles, en conflit ou présentant un risque pour la sécurité



3

Contribution à l'instauration d'une mondialisation propice au développement



4

Participation financière à des organisations multilatérales de développement et collaboration active au sein de leurs organes de direction et de surveillance



5

Collaboration avec des œuvres d'entraide, des instituts de recherche et des partenariats public-privé en Suisse



6

Coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale

Miser sur la cohérence pour accroître l'efficacité : les instruments de la politique de développement

Aide publique au développement (APD)

La communauté internationale s'est fixé un objectif précis : les pays industrialisés doivent consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement (APD). En 2007, l'APD suisse atteignait la proportion de 0,37 % du PIB.

Selon la définition de l'OCDE, l'APD comprend tous les flux financiers qui

- > proviennent du secteur public (Confédération, cantons, communes) ;
- > visent en priorité à faciliter le développement économique et social des pays bénéficiaires ;
- > sont alloués à des conditions préférentielles (dons et prêts à des conditions favorables) ;
- > sont destinés à des pays et à des régions en développement (au nombre de 152 actuellement) et aux organisations multilatérales figurant sur la liste de l'OCDE.

Cohérence au niveau politique : La cohérence des relations de la Suisse avec l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, au sens d'un partenariat mondial pour le développement (OMD 8), passe par une harmonisation des divers domaines politiques. Outre la coopération au développement et l'aide publique au développement (APD), l'effort de cohérence englobe notamment les domaines politiques suivants : santé, formation, recherche, environnement, agriculture, technologies, propriété intellectuelle, migrations, sécurité, commerce, investissement et finances.

Coordination et complémentarité dans la coopération : La mise en œuvre de la coopération au développement de la Confédération incombe en premier lieu à la Direction du développement et de la coopération (DDC) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les mesures prises en matière de politique de développement par d'autres offices fédéraux et les interventions d'acteurs non gouvernementaux soutenus financièrement par la Confédération viennent compléter les activités de ces deux offices. La Confédération s'efforce de garantir cette complémentarité toujours et partout : au sein des pays partenaires, entre différents

secteurs/thèmes, à divers niveaux (local, national, régional et international) et entre divers acteurs.

Message et crédits-cadres : Les objectifs politiques et stratégiques de la coopération internationale de la Suisse sont formulés dans cinq messages adoptés par les Chambres fédérales. Ces messages prévoient l'ouverture des crédits-cadres correspondants et leur mise en œuvre incombe à des offices donnés.

- > Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (DDC)
- > Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (SECO)
- > Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération (DDC)
- > Message concernant la loi fédérale sur les mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (DP IV/DDIP)
- > Message sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI (DDC/SECO)

Chambres fédérales

Elles définissent l'orientation de la coopération au développement (en adoptant les messages) et décident de son financement

Conseil fédéral

Il fixe les objectifs de la politique de développement

DDC	SECO	DP IV / DDIP	ODM	DDPS	Divers																				
<p>Direction du développement et de la coopération</p> <p>Centre de compétence de la Confédération en matière de coopération au développement, la DDC est coresponsable de la coopération au développement, de la coopération avec l'Est et de l'aide humanitaire.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Coopération au développement</td> <td>46,6%</td> </tr> <tr> <td>Coopération avec l'Est</td> <td>4,4%</td> </tr> <tr> <td>Aide humanitaire</td> <td>14,3%</td> </tr> </table>	Coopération au développement	46,6%	Coopération avec l'Est	4,4%	Aide humanitaire	14,3%	<p>Secrétariat d'Etat à l'économie</p> <p>Dans le cadre de la coopération au développement, le SECO est chargé des mesures de politique économique et commerciale, soit des mesures de désendettement et d'une partie de la coopération avec l'Est.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Coopération au développement</td> <td>6,9%</td> </tr> <tr> <td>Désendettement</td> <td>5,9%</td> </tr> <tr> <td>Coopération avec l'Est</td> <td>2,9%</td> </tr> </table>	Coopération au développement	6,9%	Désendettement	5,9%	Coopération avec l'Est	2,9%	<p>Division politique IV / Direction du droit international public</p> <p>La Division politique IV et la Direction du droit international public sont chargées de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme dans les pays en développement.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme</td> <td>2,4%</td> </tr> </table>	Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	2,4%	<p>Office fédéral des migrations</p> <p>L'Office fédéral des migrations est compétent pour l'aide fournie en Suisse aux requérants d'asile venus de pays en développement (pendant les douze premiers mois de leur séjour) et pour l'aide au retour.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Aide aux requérants d'asile et aide au retour</td> <td>8,7%</td> </tr> </table>	Aide aux requérants d'asile et aide au retour	8,7%	<p>Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports</p> <p>Le DDPS est compétent pour la participation de la Suisse à des mesures internationales de promotion de la paix.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Mesures de promotion de la paix, équipement</td> <td>3,0%</td> </tr> </table>	Mesures de promotion de la paix, équipement	3,0%	<p>Autres offices fédéraux et cantons</p> <p>Activités de coopération au développement relevant de la compétence d'autres offices fédéraux, des cantons et des communes, qui correspondent aux critères de l'OCDE.</p> <p>Part de l'APD</p> <table border="1"> <tr> <td>Divers</td> <td>4,8%</td> </tr> </table>	Divers	4,8%
Coopération au développement	46,6%																								
Coopération avec l'Est	4,4%																								
Aide humanitaire	14,3%																								
Coopération au développement	6,9%																								
Désendettement	5,9%																								
Coopération avec l'Est	2,9%																								
Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	2,4%																								
Aide aux requérants d'asile et aide au retour	8,7%																								
Mesures de promotion de la paix, équipement	3,0%																								
Divers	4,8%																								

Domaines de l'aide publique au développement (APD) régis par des messages du Conseil fédéral et couverts par des crédits-cadres.

Coopération technique et aide financière : les tâches de la DDC de 2009 à 2012

Déclaration de Paris

En signant la Déclaration de Paris en 2005, plus de cent pays donateurs et bénéficiaires se sont engagés à accroître l'efficacité de la coopération au développement. A cet effet, les donateurs doivent harmoniser leurs activités et les aligner sur les priorités que les pays bénéficiaires ont définies dans leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

La déclaration définit divers principes pour régir la coopération au développement, comme la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle ou encore le recours aux institutions nationales des pays bénéficiaires pour réaliser les programmes.

De nombreux acteurs bilatéraux, dont la DDC, mais aussi des organisations multilatérales, comme l'ONU et ses institutions spécialisées, appliquent la déclaration depuis 2005. Un premier bilan est prévu en septembre 2008.

Six domaines de coopération : Les tâches de la DDC couvrent les six domaines de la coopération internationale définis par la Confédération. Les activités menées dans ces différents domaines correspondent à la répartition actuelle des tâches entre la DDC et le centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO.

Orientation sur les pays pauvres et les groupes vulnérables de la population : Conformément aux exigences légales, la DDC concentre ses activités sur l'amélioration des conditions de vie de la population des pays pauvres.

Pays prioritaires : Les pays prioritaires de la coopération suisse au développement comptent parmi les pays les plus pauvres et structurellement les plus faibles du monde. La coopération s'y inscrit dans le long terme. La DDC consacre au minimum 20 millions de francs à sa coopération avec un pays prioritaire, afin d'y occuper une position centrale parmi les donateurs et d'exercer sur certains points une influence déterminante dans le dialogue politique.

Programmes spéciaux : Les programmes spéciaux se limitent à certains pays ou régions dont le développement se heurte à des obstacles particuliers. Ils sont limités dans le temps. Dans ce cadre, la DDC consacre normalement au maximum 10 millions de francs pour réduire un risque spécifique.

Gestion axée sur les résultats : La DDC axe systématiquement ses programmes, son fonctionnement et ses structures sur la réalisation des objectifs visés et vérifie sans cesse les résultats obtenus. A intervalle de quelques années, elle établit un rapport sur l'efficacité de la coopération au développement et fait régulièrement évaluer l'impact et les résultats de ses programmes et projets sous forme d'analyses à grande échelle. Ce faisant, elle se réfère explicitement aux critères de la Déclaration de Paris et aux mesures que celle-ci préconise pour accroître l'efficacité de la coopération au développement.

1



Appui aux stratégies de réduction de la pauvreté

Activité: Par des contributions financières et une assistance technique, la DDC appuie les pays prioritaires dans l'application de leurs plans nationaux de développement visant à réduire durablement la pauvreté.

Pays prioritaires: *Afrique:* Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, Mozambique, Tanzanie *Asie:* Bangladesh, Népal, région du Mékong *Amérique latine:* Bolivie, Amérique centrale.

Priorités thématiques: Emploi et revenus; agriculture et développement rural; éducation; santé; eau, ressources naturelles et environnement; promotion de la démocratie et Etat de droit.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. Réalisation des OMD intermédiaires définis localement à l'horizon 2015.
2. Réalisation des résultats prévus dans les thèmes ou secteurs visés par les stratégies de la coopération suisse au développement.
3. L'apport suisse est attesté par des preuves concluantes.

2



Soutien à certaines régions aux Etats fragiles, en conflit ou présentant un risque pour la sécurité

Activité: Par des contributions financières et une assistance technique, la DDC soutient les programmes de réduction des risques (touchant les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la transition et des conflits) dans certains pays ou régions.

Programmes spéciaux: *Afrique:* Région des Grands Lacs, Afrique australe *Amérique latine:* Cuba *Proche-Orient:* Palestine *Asie:* Afghanistan, Mongolie.

Priorités thématiques: Gouvernance; prévention et transformation des crises; emploi et revenus; environnement et ressources naturelles; santé; mesures relevant des activités suisses de promotion de la paix.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. Les institutions des pays partenaires ont accru leur efficacité et sont en mesure de prévenir et de surmonter des conflits, de gérer les flux migratoires, d'offrir des services publics, de maîtriser les risques écologiques et d'éviter les catastrophes naturelles. Les indicateurs sociaux et de pauvreté ont progressé.
2. Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies nationales des pays partenaires ou dans les plans d'action de l'ONU, pour les thèmes ou les secteurs soutenus par les stratégies de la coopération suisse au développement.

3



Contribution à l'instauration d'une mondialisation propice au développement

Activité: La DDC contribue à relever les nouveaux défis dont la portée exige une approche régionale ou mondiale.

Cadres d'intervention: Régions, coopération tripartite (un pays en développement avancé d'envergure régionale – un pays prioritaire – DDC).

Priorités thématiques: Accès aux énergies respectueuses de l'environnement; effets du réchauffement climatique sur les populations pauvres et les plus démunies; efficacité énergétique et préservation des ressources dans les processus de production; réduction des émissions de gaz à effet de serre; migration illégale.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. Mise en place réussie des formes de coopération tripartite.
2. Les pays en développement ont accès aux nouvelles technologies et peuvent exploiter leurs avantages.
3. Les institutions régionales sont à même d'assumer leur rôle qui consiste à promouvoir un développement durable.

4



Participation financière à des organisations multilatérales de développement et collaboration active au sein de leurs organes de direction et de surveillance

Activité: La Suisse verse des contributions financières appropriées aux organisations multilatérales de développement. Présente dans les organes de direction et de surveillance de ces institutions, elle y défend sa vision et atteint des pays au-delà de sa coopération bilatérale.

Priorités institutionnelles: Institutions financières internationales et fonds de développement; institutions de l'ONU œuvrant pour le développement; fonds mondiaux spécifiques; réseaux mondiaux; Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Priorité de l'engagement suisse: Poursuite des réformes lancées au sein des organisations multilatérales; renforcement de l'orientation sur les résultats et l'efficacité.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. La Suisse conserve son classement de donateur moyen parmi les pays de l'OCDE.
2. Le nombre des organisations internationales pour le développement ayant leur siège en Suisse demeure stable.



Collaboration avec des œuvres d'entraide, des instituts de recherche et des partenariats public-privé en Suisse

Activité: La DDC continue de collaborer étroitement avec des organisations de la société civile, des acteurs de l'économie privée et les collectivités publiques actives dans la politique de développement.

Priorités institutionnelles: Œuvres suisses d'entraide spécialisées ; entreprises menant des activités dans les pays en développement ; centres de compétences des universités et des hautes écoles suisses.

Priorités de la coopération: Développement de synergies, mobilisation de nouvelles ressources, maintien du niveau suisse de compétence en matière de développement, sensibilisation des citoyennes et des citoyens suisses.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. Les partenariats public-privé font partie des instruments courants de la coopération.
2. Les ONG suisses voient se renforcer leur rôle de prestataires spécialisés dans les pays partenaires, de même que leur position au sein des réseaux de la société civile internationale.



Coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale

Activité: Coordination de la politique de développement et des activités de la coopération au développement avec tous les services concernés au sein de l'administration fédérale.

Priorité institutionnelle: Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI).

Priorités pratiques: Formulation de la politique suisse de développement ; rédaction du rapport annuel sur la réalisation des objectifs ; coordination des offices fédéraux concernés ; secrétariat du CIDCI et de la Commission consultative du Conseil fédéral.

Résultats escomptés jusqu'en 2012

1. Publication, dès 2010, d'un rapport annuel sur les résultats obtenus par la coopération suisse au développement.
2. Nette diminution, par rapport à la situation en 2007, des doublons entre les offices fédéraux.

Crédit-cadre 2009 à 2012: les principaux chiffres

Dépenses prévues

Base: Planification financière de la Confédération (millions de CHF)	Budget		Plan financier			
	2008	2009	2010	2011	2012 *	Total
Coopération bilatérale au développement	541	542	554	567	586	2249
Contributions à des organisations multilatérales	244	269	288	298	302	1157
Reconstitution du fonds AID	174	187	199	210	222	818
Total	959	998	1040	1075	1110	4224
Croissance annuelle		4,1%	4,2%	3,3%	3,2%	

* Estimation

Affectation probable des ressources du crédit-cadre

(millions de CHF)	2009-2012
Coopération bilatérale au développement¹	2430
1. Réduction de la pauvreté	1600
2. Promotion de la sécurité humaine et réduction des risques pour la sécurité	300
3. Instauration d'une mondialisation propice au développement	530
Coopération multilatérale	2070
Total²	4500

1) Les engagements en Suisse sont classés dans l'une ou l'autre des priorités stratégiques en fonction de leur objectif.

2) En raison du décalage qui sépare l'engagement des ressources et leur versement, les montants indiqués ici sont supérieurs aux dépenses prévues. La plupart des montants engagés entre 2009 et 2012 seront versés entre 2011 et 2015.

Investir dans la coopération au développement pour que l'avenir vaille la peine d'être vécu

- > La Suisse entend contribuer activement à promouvoir la sécurité et la paix.
- > La coopération au développement bénéficie aussi à l'économie suisse.
- > Il vaut la peine de renforcer la démocratie et l'Etat de droit dans le monde entier.
- > S'engager à atténuer la pauvreté à l'étranger, c'est accroître la sécurité chez nous.
- > Lorsqu'on a des perspectives d'avenir dans son propre pays, on ne va pas les chercher ailleurs.
- > Seuls, nous ne parviendrons pas à protéger notre climat.
- > La coopération au développement jette des ponts et crée des contacts.
- > L'indifférence provoque des problèmes et coûte plus cher.
- > La solidarité, c'est aussi atténuer la pauvreté et l'injustice.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Direzione dello sviluppo e della cooperazione DSC
Direcziun da svilup e da cooperaziun DSC